

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**

**OBJET : Renouvellement Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non
constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un local à la SARL
PEEXIE à INESS, commune de Narbonne**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°C2022_95 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération, en date du 24 mars 2022, relative aux tarifs d'INESS.

VU la Convention initiale d'Occupation Temporaire du Domaine Public Non Constitutive de Droits Réels, entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et la SARL PEEXIE, pour l'occupation d'un local N° 2-4 (anciennement 2-109) de vingt neuf mètres carrés cinquante (29,50 m²) signée le 1er décembre 2020,

VU la demande de renouvellement de la SARL PEEXIE pour l'occupation de son local et l'acceptation de celle-ci dans les mêmes conditions,

N°A2023_79

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels, telle qu'autorisée par l'arrêté A2020_161 du 13 novembre 2020, établie au profit de la SARL PEEIXE, dont le siège social est situé 30 avenue Pompidor à Narbonne(11100), représentée par Mme Ameline DOLET et Mme Amélie SANDRAS, en leur qualité de Gérantes, est renouvelée dans toutes leurs dispositions pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2023.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 22 novembre 2023

Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne



Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération